

Comité de pilotage relatif à l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Relevé de conclusions de séance du 5 mai 2009

Résumé : Le Comité de pilotage du 5 mai 2009 a globalement validé le projet de programme qui lui avait été transmis avec la convocation. Deux autres projets étaient sur table : celui comportant les corrections transmises par le cabinet du Haut commissaire, et celui comportant les remarques du groupe de travail du CNLE réuni la veille. La DGAS en effectuera la synthèse en intégrant les conclusions de ce COPIL.

Le ministère de la culture a fourni de nombreux éléments comparatifs d'information sur l'année 2008 relative à la diversité du dialogue culturel permettant au COPIL de peaufiner ses propositions.

L'absence de représentant des collectivités territoriales a sans doute pénalisé l'avancée des discussions sur les thématiques et sur l'organisation territoriale de l'année. .

Le COPIL a repositionné fortement **le fil conducteur** comme objectif final de l'année : l'approche sociale est un des trois piliers du développement durable de notre société.

Quelques aménagements rédactionnels issus des débats du COPIL et de la séance de travail du groupe spécifique CNLE réuni la veille permettront de préciser le lien entre les thématiques revalidées par le COPIL et ce fil rouge.

Par ailleurs s'agissant **des temps forts**, le COPIL a souhaité qu'ils s'inscrivent dans cette même perspective. L'objectif global de l'année européenne ne doit jamais être perdu de vue.

Ainsi la cérémonie d'ouverture doit dépasser le strict exercice de communication pour poser les bases de l'année autour de ce message. Elle doit également toucher un public large et pourrait prendre une forme assez libre (du type forum).

La question d'une **personnalité animatrice reconnue** pour porter l'image de l'année et accroître sa visibilité auprès du grand public a été présentée. Le COPIL a penché pour une représentation pluri-céphale afin de tenir compte de la diversité des publics à sensibiliser. Plusieurs origines ont été évoquées, celle du milieu de la solidarité et plus fortement plébiscités ceux du sport, de la culture et du cinéma...En tout état de cause, il a été précisé la nécessité de définir précisément le rôle qui lui sera attribué à ces personnalités.

Du débat sur **l'organisation et l'articulation national/régional** il ressort la nécessité de mettre en place des plateformes régionales sous l'autorité des préfets de région. Il est demandé à la DGAS de préparer à leur intention une note méthodologique présentant thématiques et critères, les invitant à ne pas multiplier les projets (pas plus 30 projets au total) mais à se concentrer sur les plus porteurs en termes de partenariat et de pérennité potentielle et à jouer sur la double possibilité de projets financés et de projets labellisés.

La question du financement a été posée. La base optimale de 1 million 500 000 € a été rappelée. A été évoquée la possibilité de participation d'autres ministères. De même sur la base des travaux des élèves de l'ENA, la possibilité de partenariats avec des entreprises ou des fédérations d'entreprises privées semble ouverte.

La trame présentée par la DGAS pour la **rédaction de la partie 6 du programme relative à l'évaluation** a été complétée par un indicateur portant sur le nombre d'acteurs institutionnels mobilisés.

S'agissant du **renforcement de la représentation des personnes en situation de pauvreté** au COPIL national, et, partant, de la constitution d'un groupe de travail ad hoc, le COPIL a rappelé la légitimité de l'actuel représentant des experts du vécu. Il a posé la question de son animation, la DGAS n'étant pas formée pour l'assurer. En conséquence, il a été décidé qu'au cas où la décision serait maintenue de créer un tel groupe, le CNLE pourrait se voir confier son animation eu égard à la représentation en son sein des principales associations porteuses de la thématique de la participation des usagers aux politiques qui les concernent. Il reviendrait aux Cabinets d'en faire la demande à son président.

Par ailleurs, comme au groupe de travail du CNLE du 4 mai, les membres du COPIL ont insisté sur la nécessité d'inscrire cette participation dans un projet plus large pour ces personnes, pouvant réellement déboucher sur leur réinsertion, faute de quoi leur présence pourrait être perçue comme un simple alibi.

Enfin, il a été rappelé que les COPIL régionaux étant calqués sur la configuration du COPIL national, ils compteront parmi leurs membres des personnes en situation de pauvreté.

Prochaine séance fixée au 2 juillet après midi en salle 6435 Csur le thème de la communication.